

Compte rendu de la rencontre avec le requérant, le promoteur et le MDDELCC
Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée
entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN à Brossard et Longueuil

Lieu : Université de Sherbrooke, Campus de Longueuil (local 4610), 150, place Charles-Le Moyne, Longueuil, Québec, J4K 0A8

Date et heure : Le 14 mars 2016, à 14 h 00

Participants

Requérant

M. Jean Renaud, accompagné de M^{me} Aline Porciuncula et de M. Tommy Montpetit

Promoteur

Ville de Brossard

M^{me} Marie-Chantal Verrier
Directrice du génie

M. Vincent Causse
Chef de division en environnement

M. Benoit Fillion
Chargé de projet et porte-parole

M^{me} Jacinthe Gouin
Conseillère stratégique-relation citoyenne

M. Jean-François Lagacé
Technicien en circulation

Ville de Longueuil

M. Jean-Pierre Richard
Directeur du génie

M^{me} Audrey Briand
Chef de la division des plans directeurs

M. Normand Williams
Chef du service des parcs et des espaces verts

M^{me} Saliha Yahmi
Chargée de projet

M^{me} Christine Provost
Analyste en environnement

CIMA+

M. Jean-Benoit Cayouette
Ingénieur de projet, CIMA+

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

M. Hubert Gagné
Chargé de projet, Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

M. Louis-Gilles Francoeur
Commissaire responsable de l'enquête et de la médiation

M. Yvon Deshaies
Analyste

Ouverture de la réunion à 14 h 10 par le commissaire et mot de bienvenue adressé aux participants qui s'identifient à tour de rôle.

Les objectifs de la rencontre visent à :

- discuter des éléments de réponse du promoteur au regard des préoccupations du requérant ;
- préciser les engagements éventuels du promoteur ;
- convenir des rencontres ultérieures.

Tel qu'il s'y était engagé à la rencontre conjointe du 26 février, le promoteur transmet à la

commission, au requérant et au chargé de projet du MDDELCC un document susceptible de répondre à l'ensemble des points soulevés précédemment. Ce document sera déposé sous la cote DA1. Le promoteur présente ensuite les éléments de réponse qu'il a préparés.

Pour chacun des thèmes abordés, le questionnement de la commission et du requérant ainsi que les points à retenir sont décrits ci-après :

• Les transports actifs

Le questionnement et la discussion ont porté principalement sur le trafic ferroviaire de la voie ferrée à l'extrémité nord-ouest du projet, sur les avantages/inconvénients d'un pont d'étagement à cet endroit, sur la justification du terre-plein central, sur la largeur et le nombre de voies de circulation, sur les impacts potentiels de la circulation dans les quartiers résidentiels avoisinants, notamment celle des véhicules lourds, sur la pertinence de prévoir un lien cyclable et piétonnier vers Chambly, sur la longueur des cycles des feux de circulation et des exigences particulières pour les malentendants afin que tous puissent traverser la Grande Allée de façon sécuritaire, sur la configuration de l'intersection Moïse-Vincent/Grande Allée, sur les caractéristiques de la piste cyclable à Brossard et des voies réservées pour autobus.

Les points à retenir :

- du côté de Longueuil, le trottoir serait reconstruit et longerait l'ensemble du projet ;
- du côté de Brossard, le trottoir irait du boulevard Chevrier à la Place de la Couronne ;
- des deux côtés, les trottoirs seraient construits le plus loin possible de la chaussée où circuleraient les véhicules (coupe-type : chaussée-piste cyclable-trottoir) ;
- la piste cyclable bidirectionnelle, du côté de Brossard, serait aménagée du nord-ouest jusqu'au boulevard du Quartier ;
- du côté de Longueuil, il n'y aurait pas de piste cyclable en bordure de la Grande Allée ; une piste parallèle au boulevard Westley, lequel traverse un quartier résidentiel, permettrait toutefois aux citoyens de ce quartier d'accéder à la Grande Allée.

• Les espaces verts

Les points à retenir :

- le projet est vu dans sa globalité pour un environnement urbain, avec comme objectif de maximiser les espaces verts et de restreindre les îlots de chaleur ;
- trois zones de verdure seraient créées : en bordure de rue de chaque côté et sur le terre-plein ;
- les aménagements paysagers seraient exécutés par un entrepreneur spécialisé après les travaux d'ingénierie ;
- le suivi des espèces exotiques envahissantes serait effectué pendant deux ans.

• Le ruisseau Daigneault

Le questionnement et la discussion ont porté sur l'état actuel de la canalisation du ruisseau Daigneault à la hauteur du boulevard Chevrier et de la voie ferrée du Canadien National, sur la pertinence d'entreprendre rapidement des travaux de reconstruction, du coût de la réfection

telle que projetée (environ 6,4 M\$) et des coûts supplémentaires (possiblement plus de 5 M\$) qu'entraînerait une naturalisation partielle du cours d'eau, comme le souhaite le requérant. Les parties ont également discuté du contrôle actuel des eaux pluviales sur le territoire, de la qualité actuelle et future (développement anticipé) des rejets au ruisseau Daigneault, de l'efficacité des unités de traitement prévus au projet ainsi que des améliorations proposées par le promoteur pour la réfection de la canalisation du ruisseau Daigneault.

Les points à retenir :

- la reconstruction de la canalisation du ruisseau Daigneault serait exécutée à l'aide d'arches de béton sans radier et le lit du cours d'eau serait aménagé de façon naturelle ;
- la nouvelle infrastructure serait plus large et plus haute que la canalisation actuelle et serait munie d'une traverse pour faciliter le passage de la petite faune ;
- il y aurait éradication du phragmite et végétalisation des rives sur un tronçon de 100 m en amont du ponceau.

Compte tenu de l'heure tardive, les participants conviennent de poursuivre les discussions le lendemain, 15 mars. Le commissaire rencontrera d'abord les parties de façon séparée : le requérant à 10 h 30 et le promoteur, à 11 h 30.

La réunion prend fin à 17 h 45.

Compte rendu fait le 18 mars 2016	Préparé par :	Yvon Deshaies
	Validé par :	Louis-Gilles Francoeur